

Distribution limitée

WHC-04/28.COM/19
Paris, le 28 mai 2004
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-huitième session

Suzhou, Chine
28 juin – 7 juillet 2004

Point 19 de l'ordre du jour provisoire: Etat d'avancement de la stratégie globale de formation

RESUME

Ce document contient des informations sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Stratégie globale, adoptée par le Comité à sa 25e session à Helsinki (décembre 2001). Le rapport se compose d'une introduction et de deux sections relatives respectivement au patrimoine culturel et au patrimoine naturel, ainsi qu'un tableau illustrant les actions éventuelles et les implications financières s'y rapportant.

Le document **WHC-04/28.COM/INF.19** concernant le Programme « AFRICA 2009 : conservation du patrimoine culturel immobilier en Afrique sub-saharienne » contient des informations complémentaires relatives à la mise en oeuvre de la Stratégie globale de formation dans cette région.

Projet de décision 28 COM 19: voir page 9

I. INTRODUCTION

1. Ce document est une version révisée du document préparé pour la 27^e session du Comité du patrimoine mondial, qui s'est tenue à Paris en juillet 2003 (*WHC-03/27.COM/9*). La discussion du document, concernant le point 9 de l'ordre du jour provisoire intitulé « Réalisation de la Stratégie globale de formation du patrimoine mondial », a été renvoyée à la prochaine session du Comité du patrimoine mondial en 2004. L'ICCROM (pour le patrimoine culturel) et l'UICN (pour le patrimoine naturel) ont mis à jour leurs contributions sur la base d'études diverses, d'analyses et de sessions de formation entreprises depuis la préparation du document en 2003. Ce document inclut donc les éléments déjà présents dans le document de 2003 ainsi que les données plus récentes précédemment mentionnées.

2. Lors de sa 25^e session qui s'est tenue à Helsinki (Finlande) en décembre 2001, le Comité du patrimoine mondial a adopté la Stratégie globale de formation et le Plan d'action prioritaire pour le patrimoine culturel et naturel mondial (ANNEXE X du document *WHC-01/CONF.208/24*). Basée sur environ huit années de réunions d'experts, avec examens à intervalles réguliers de la part du Comité, la Stratégie globale de formation a engagé le Comité du patrimoine mondial vers les objectifs stratégiques principaux suivants, relatifs à l'emploi de la formation dans les travaux du Comité:

- Renforcer les discussions et les actions visant à donner la priorité à la formation en tant que moyen d'améliorer la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ;
- Encourager l'utilisation proactive du Fonds du patrimoine mondial pour développer et/ou renforcer les compétences des professionnels, des responsables et des administrateurs concernés par la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial* aux niveaux local et national ;
- Intégrer l'intérêt envers le patrimoine culturel et naturel au sein d'un cadre de formation unique ayant une philosophie et une approche communes ;
- S'assurer que la sélection et la conception des activités de formation reflètent bien les résultats qui ressortent des évaluations actuelles des besoins du Comité comprenant également les résultats des Rapports périodiques et de la Stratégie globale ;
- S'assurer que les activités de formation du patrimoine mondial sont bien mises en oeuvre et débouchent sur des standards élevés de compétence pédagogique tout en accordant une attention suffisante à la préparation et au suivi ;
- Contrôler l'avancement de la mise en oeuvre de la Stratégie globale de formation à intervalles réguliers et appropriés.

3. Le Plan d'action prioritaire visant à la mise en oeuvre de la Stratégie globale de formation a prévu un cadre de 5 à 10 ans précisant les programmes spécifiques de formation et les modules à développer au sein des régions et/ou par thèmes. Ce cadre entend aborder les besoins en formation dans trois secteurs:

- Mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial*
- Gestion des sites pour les biens du patrimoine mondial
- Compétences scientifiques, techniques et traditionnelles pour la conservation des biens culturels et naturels.

4. En identifiant le renforcement des capacités comme l'un des quatre "Objectifs stratégiques" (les quatre C) adoptés lors de sa 26e session en juin 2002 à Budapest, le Comité a renforcé son soutien au développement des activités de formation comme moyen de mise en œuvre de la *Convention*. Les sections suivantes illustrent les activités développées depuis l'adoption de la Stratégie globale de formation dans le domaine du patrimoine culturel et naturel.

II. RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LES EFFORTS DEPLOYES EN VUE DE LA MISE-EN-OEUVRE DE LA STRATEGIE GLOBALE DE FORMATION AU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL

5. L'ICCROM, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, s'appuyant sur ses fonds propres et, entre autres, avec le soutien financier du Comité du patrimoine mondial, a entrepris un certain nombre d'initiatives en faveur de la Stratégie globale de formation (pour le patrimoine culturel), depuis la réunion du Comité (décembre 2001) jusqu'à ce jour (juillet 2004). Celles-ci sont résumées ci dessous.

A. Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

6. Le matériel de formation suivant a été développé et testé:

- Achèvement des kits de formation du patrimoine mondial pour les Inscriptions et le Rapport périodique (décembre 2003). Ceux-ci ont été testés dans un atelier de formation qui s'est tenu à Delhi (Inde) en octobre 2002, organisé en collaboration avec l'Archaeological Survey of India. Une fois finalisés, ils seront disponibles sur demande des Etats parties pour les personnes et institutions qualifiées. (Note : également valable pour le patrimoine naturel).
- Préparation avec l'UICN des "Guidelines for organizing effective World Heritage training activities" (*Lignes directrices pour l'organisation des activités de formation du Patrimoine mondial*) (mai 2004), qui entendent guider les Etats parties dans la préparation des programmes de formation pour lesquels des demandes d'assistance internationale peuvent être envoyées au Comité (Note : également valable pour le patrimoine naturel).

7. Un certain nombre d'activités de formation a été organisé à la demande des autorités nationales ou du Centre du patrimoine mondial pour renforcer les capacités de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national.

- Un cours de formation d'une semaine a été organisé pour 21 professionnels et administrateurs italiens en mars 2002 sur la *Convention du patrimoine mondial*, financé par le Gouvernement italien, afin de les préparer à leur rôle de conseillers sur l'application de la *Convention*. (Note : également valable pour le patrimoine naturel).
- Un atelier de renforcement des capacités concernant le Patrimoine mondial pour des pays des Iles du Pacifique s'est tenu au Bureau de l'UNESCO, à Samoa, du 12 au 21 février 2003, avec le soutien des fonds-en-dépôt italiens auprès de l'UNESCO. L'objectif de l'atelier était de renforcer les compétences professionnelles et institutionnelles des Etats membres des Iles du Pacifique afin de faciliter la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Les sessions de formation ont porté sur quatre thèmes majeurs: la coopération internationale, la *Convention du patrimoine mondial*, l'assistance internationale et le développement des stratégies nationales pour le patrimoine mondial.

L'atelier a été suivi par des représentants des Îles Cook, de Kiribati, des Îles Marshall, de Niue, de Palau, de Samoa, de Tonga, de Tuvalu et Vanuatu ainsi que par des représentants de l'ICOMOS, de l'ICCROM, de l'UICN, du Bureau de l'UNESCO pour les États des Îles du Pacifique et du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le programme proposé comprenait des présentations Power-point, qui ont été regroupées dans un manuel de formation intitulé "Handbook on World Heritage Training for the Pacific" (*Manuel sur la Formation au patrimoine mondial dans le Pacifique*). Il s'agit là d'une ressource précieuse pour les prochaines formations au patrimoine mondial dans la sous région du Pacifique.

- Une session de formation d'une semaine, organisée pour 16 professionnels palestiniens à la demande du Comité du patrimoine mondial, et avec le soutien financier du Centre du patrimoine mondial et du Bureau de l'UNESCO de Ramallah, s'est tenue à l'ICCROM en septembre 2003. (Note: également valable pour le patrimoine naturel).
- Une deuxième session pour des professionnels palestiniens se tiendra à Bethléem du 19 au 23 juillet 2004 sur les inscriptions de sites sur la Liste du patrimoine mondial et leur gestion ; session complémentaire à la première qui s'est tenue à Rome en septembre 2003.

B. Gestion des sites du patrimoine mondial

8. Les guides de gestion du patrimoine mondial et ouvrages de référence qui suivent, ont été écrits (ou sont en cours de préparation):

- Guide pour la gestion des villes du patrimoine mondial, sera publié fin 2004. Une première édition publiée sous le titre "*Ensembles urbains historiques dans une époque de changement*" (Stovel), Gouvernement du Canada et Ville de Québec, en juillet 2001.
- Lignes directrices pour la gestion des paysages culturels du patrimoine mondial, ce document, préparé par le Centre du patrimoine mondial, sera publié par l'ICCROM (avec le soutien financier du Fonds du patrimoine mondial) dès que l'ICCROM aura reçu le manuscrit complet de la part du Centre à l'ICCROM.
- Lignes directrices pour la gestion des sites du patrimoine culturel mondial (Feilden, Jokilehto) ICCROM-UNESCO-ICOMOS, 1993. Traduction en espagnol aux soins de l'ICCROM et publication financée par l'ICCROM.
- Lignes directrices pour la gestion de la prévention des risques du patrimoine mondial (Stovel). Traduction en espagnol aux soins de l'ICCROM et publiée par l'ICCROM avec le soutien financier du Fonds du patrimoine mondial.
- Gestion du tourisme sur les sites du patrimoine mondial : un manuel pratique à l'usage des responsables des sites du patrimoine mondial, (Pedersen), publié par le Centre du patrimoine mondial en octobre 2002.
- Pour un suivi du patrimoine mondial, Actes de l'atelier de Vicence sur le suivi du patrimoine, organisé par l'ICCROM pour le Centre du patrimoine mondial à Vicence (Italie) en novembre 2002. Publié par le Centre du patrimoine mondial avec le soutien financier de IntesaBCI, de la Ville de Vicence, du Centre du patrimoine mondial, de l'ICCROM, de l'ICOMOS, de l'UICN, et de l'US/ICOMOS. (Note: également valable pour le patrimoine naturel)

9. Les activités pilotes de formation, traitant de la gestion des villes historiques et des paysages culturels, ont été organisées par l'ICCROM comme suit:

- Le cours ITUC 02 de l'ICCROM sur la "Gestion des territoires et paysages à valeur patrimoniale", (4 semaines, novembre/décembre 2002), avec 7 participants travaillant sur

des biens classés au Patrimoine mondial. Organisé en collaboration avec le Centre international des paysages protégés afin d'introduire la perspective du patrimoine naturel.

- Le programme d'apprentissage à distance développé par le partenaire de l'ICCROM, le CECI (Institut de conservation urbaine et territoriale intégrée), à l'Université fédérale de Pernambouc (Brésil) et qui a débuté en 2002 pour 32 participants latino-américains, comprend une période d'un mois centrée sur le développement d'un plan de gestion pour une ville du patrimoine mondiale (Olinda - Brésil).
- Le cours ITUC 03 de l'ICCROM sur la "La gestion des villes historiques et des paysages culturels" (8 semaines, avril-juin 2003), qui a rassemblé 5 participants, avait pour objectif l'amélioration et le développement des systèmes de gestion des biens du patrimoine mondial.
- Une session de formation de deux semaines pour 10 professionnels originaires d'Azerbaïdjan s'est tenue à l'ICCROM début juin 2004, avec le soutien de la Banque mondiale. La session était dédiée à la gestion des sites du patrimoine mondial, à la fois les entités urbaines que les sites archéologiques.

10. Les programmes de formation régionale suivants ont été développés ou bien sont en cours de réalisation, en réponse aux résultats du Rapport périodique :

- Le programme AFRICA 2009 a été lancé en 1998 pour répondre aux besoins d'évaluation dans le contexte du développement de la Stratégie globale de formation depuis 1996. AFRICA 2009 (un partenariat entre des organisations du patrimoine culturel africain, l'ICCROM, le Centre du patrimoine mondial et CRATerre-EAG) a été reconnu durant l'exercice des Rapports périodiques pour l'Afrique, comme un programme déterminant de formation visant au renforcement de nombreux aspects de la gestion des sites et de la conservation ainsi que de la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial* en Afrique sub-saharienne. (Voir *WHC-04/28.COM/INF.19*, pour davantage d'informations sur les réalisations de ce programme en 2003).
- Préparation d'un programme/plan d'action concernant la région des Etats arabes suivant les recommandations du Comité du patrimoine mondial en juillet 2003. Cette activité prévoit le développement, par l'ICCROM et l'UICN, de modules de formation et d'autres types de kits d'assistance au renforcement des capacités en collaboration avec l'ICOMOS. Se référer au document *WHC-03/27.COM/INF.20A* pour de plus amples informations. (Note: également valable pour le patrimoine naturel).

C. Compétences scientifiques, techniques et traditionnelles pour la conservation

11. Le matériel de formation suivant a été développé et testé:

- Kit de formation concernant la Prévention des risques pour le patrimoine culturel préparé par l'ICCROM en anglais et en espagnol avec le soutien de l'ICCROM et du Fonds du patrimoine mondial. Un prototype a été testé au cours d'une session de formation d'une semaine en décembre 2003 à Santo Domingo (République Dominicaine), pour des participants venant de 12 pays des Caraïbes, et à Delhi (Inde) lors d'une session de formation d'une semaine organisé avec l'Archaeological Survey of India, en mars 2004.

12. Les activités de formation suivantes ont été organisées:

Une session internationale de formation de l'ICCROM sur la technologie de la conservation de la pierre s'est tenue à Venise (12 semaines, avril-juillet 2003), organisée par l'ICCROM et financée par l'ICCROM et 5 partenaires dont le Bureau de l'UNESCO de Venise, le Fonds du patrimoine mondial, la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO, les Comités privés pour la Sauvegarde de Venise, l'Université de Venise et deux *Soprintendenze* à la conservation de la région. Sept des participants étaient directement impliqués dans la gestion et la conservation de sites du patrimoine mondial.

D. Initiatives futures pour le patrimoine culturel

13. L'ICCROM espère donner la priorité aux activités suivantes de 2004 à 2006.

14. Dans un effort d'améliorer la qualité des demandes d'assistance internationale, l'ICCROM travaillera avec le Centre du patrimoine mondial pour développer et produire du matériel de formation relatif à la promotion et à l'emploi des "Guidelines for organizing effective World Heritage training activities" (*Lignes directrices pour l'organisation des activités de formation du patrimoine mondial*) préparé en mai 2004 (Note : Ceci sera également développé pour le patrimoine naturel).

15. Les Rapports périodiques pour l'Asie ont dégagé un certain nombre de conclusions intéressantes pour examen par le Comité du patrimoine mondial. Certaines d'entre elles méritent d'être explorées pour le développement des futures activités de formation, en particulier l'importance accordée au besoin de développer la formation pour la préparation des "déclarations des valeurs". L'ICCROM travaillera avec le Centre du patrimoine mondial pour élaborer des propositions en vue de renforcer les capacités des Etats parties de la région. Celles-ci seront examinées par le Comité du patrimoine mondial en 2005-2006. (Note: Ceci sera également développé pour le patrimoine naturel)

16. L'ICCROM recommande que dans les années à venir, le processus de préparation des rapports sur l'application de la Stratégie globale de formation s'aligne sur l'analyse des besoins en formation qui ressortent des exercices régionaux de Rapport périodique. Ainsi, ces recommandations concernant la formation pourront être incorporées systématiquement dans le rapport de Stratégie globale de formation qui pourra alors être examiné lors de la même réunion par le Comité du patrimoine mondial, plutôt que l'année suivante.

III. RAPPORT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LES EFFORTS DEPLOYES POUR LA MISE-EN-OEUVRE DE LA STRATEGIE GLOBALE DE FORMATION CONCERNANT LE PATRIMOINE NATUREL

17. La Stratégie globale de formation confiée à l'ICCROM en 1994 concernait uniquement le patrimoine culturel. A la présentation de la version finale de la Stratégie globale de formation lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial à Cairns en décembre 2000, le Comité a demandé à ce que l'UICN soit invité à travailler avec l'ICCROM pour étendre la stratégie au patrimoine naturel. Alors que la Stratégie globale de formation adoptée à Helsinki en décembre 2001 recouvre à la fois le patrimoine culturel et le patrimoine naturel, l'UICN a poursuivi ses efforts pour développer et renforcer l'attention accordée au patrimoine naturel. Dans cette optique, l'UICN a élaboré le *Global Framework Programme for Capacity*

Development on Natural Heritage (Programme cadre global pour le développement des compétences en matière de patrimoine naturel), dans le contexte de la Stratégie globale de développement, sur la base des résultats obtenus après un certain nombre de réunions importantes et d'initiatives prises dans les 15 derniers mois. Le processus de développement du programme cadre a consisté en:

- Un atelier d'experts internationaux, financé par le Centre du patrimoine mondial et l'UICN, sur la Stratégie globale de formation pour le patrimoine mondial (Gland, Suisse, avril 2003) ;
- Un atelier sur la formation du patrimoine mondial au cours du Ve Congrès mondial sur les parcs - UICN (Durban, Afrique du Sud, septembre 2003) ;
- Une étude adressée aux membres et partenaires principaux du World Commission on Protected Areas (WCPA) pour obtenir des informations et des recommandations supplémentaires sur la formation au patrimoine mondial ;
- L'examen des principales recommandations sur la formation soulevées lors de l'élaboration du Rapport périodique ;
- L'examen des recommandations provenant des rapports sur les besoins liés au développement des compétences régionales préparés par le WCPA pour le Congrès mondial sur les Parcs ; et
- L'apport de données techniques sur l'éducation et la formation fournies par la Commission de l'UICN sur l'éducation et les communications.

Programme global cadre pour le développement des compétences dans le domaine du patrimoine naturel

18. Ce document est le résultat du processus d'élaboration précédemment décrit et représente un cadre global suivant lequel l'UICN entend mettre en application la Stratégie globale de formation liée au patrimoine naturel de 2005 à 2010. Il sera réalisé avec l'ICOMOS, l'ICCROM, le Centre du patrimoine mondial, les Etats parties et d'autres partenaires.

A. Propos

19. Mettre en application la Stratégie globale de formation en tant que mécanisme visant à l'amélioration des compétences des Etats parties afin d'assurer une bonne gestion du patrimoine naturel.

B. But

20. Renforcer la protection, la conservation, la présentation et la transmission aux générations futures du patrimoine naturel en accroissant les compétences des Etats parties de la *Convention* et autres décideurs à identifier les biens du patrimoine mondial et à gérer correctement les valeurs naturelles des sites.

C. Résultats escomptés

21. D'ici 2010, le Programme global cadre pour le développement des capacités en matière de patrimoine naturel devra être entièrement mis en oeuvre et la conservation des valeurs

naturelles des sites du patrimoine mondial améliorée dans trois régions et sur au moins 20 biens naturels et mixtes du patrimoine mondial.

D. Principes

22. Les principes suivants ont été adoptés.

- i) *Le développement des capacités doit être une priorité pour le Comité du patrimoine mondial.* Alors que l'adoption de la Stratégie globale de formation représente une étape importante, le Comité a besoin d'accorder davantage d'attention à sa mise en oeuvre, et à la manière d'utiliser au mieux les disponibilités financières du Fonds du patrimoine mondial et du budget total de l'UNESCO. Ceci requiert également la nécessité d'évaluer l'impact du soutien apporté aux activités. Il demeure une marge considérable d'amélioration de l'emploi du Fonds du patrimoine mondial en vue de soutenir les demandes d'assistance internationale pour les activités de formation. Récemment un important financement (entre 80.000 et 300.000 dollars EU par an, selon le Centre du patrimoine mondial) n'a pas été dépensé. En outre, le soutien fourni aux Centres de formation régionaux s'est réduit au fil des ans, malgré leur importance dans la promotion du développement des compétences au niveau régional. Cette situation requiert d'urgence l'attention du Comité et des Etats parties pour s'assurer que le financement disponible est utilisé de façon plus stratégique, en ciblant son emploi pour l'application des priorités identifiées dans la Stratégie globale de formation.
- ii) *Le développement des capacités doit être une composante intégrale des Stratégies des zones nationales protégées et des Plans d'action.* Les Etats parties doivent s'engager à inclure le développement des capacités dans leurs politiques et actions concernant les zones protégées et la conservation de la nature et prévoir pour cela un budget adéquat, de manière à mettre en oeuvre la *Convention* au niveau national. Il s'agit là d'un principe important dans la réalisation de l'objectif de durabilité souhaité.
- iii) *La formation est seulement une des composantes du développement des capacités.* La formation en elle-même ne pourra pas résoudre les problèmes de gestion des sites naturels du patrimoine mondial. Elle doit s'accompagner du développement des capacités ciblées des individus et des institutions à des niveaux divers et doit être soutenue par la communication, l'éducation, la sensibilisation afin de renforcer une mise en oeuvre efficace de la *Convention*.
- iv) *Le travail en partenariat et créer des synergies.* Alors que le partenariat a été adopté comme principe dans le cadre des travaux de la *Convention*, il est avant tout recherché dans le but d'obtenir des financements complémentaires visant à l'amélioration de la gestion d'un nombre limité de biens, ainsi qu'au développement de programmes thématiques et d'initiatives. Les efforts relatifs à la formation et au développement des capacités n'auront de succès que s'ils sont accompagnés d'un développement de partenariats et de coopérations plus efficaces, y compris parmi les Etats parties.
- v) *Le développement des capacités requiert une approche multidisciplinaire et multi institutionnelle.* Il est essentiel que les Etats parties puissent aborder dans leur

ensemble les nouveaux défis – environnementaux et socio-économiques – associés au changement global.

- vi) *Les programmes de développement des capacités doivent suivre la Stratégie globale de formation mais doivent être adaptés aux besoins nationaux et régionaux.* L'élaboration du Rapport périodique démontre que la mise en oeuvre de la *Convention* au niveau régional devrait prendre en considération toutes les conditions spécifiques de chaque région. Les Rapports périodiques sont un instrument précieux pour l'identification des besoins en développement des compétences et pour la conception de programmes adéquats.

- vii) *La durabilité financière et institutionnelle est essentielle.* Il est évident que la réalisation de ce programme nécessitera de substantielles ressources extrabudgétaires. Quoi qu'il en soit, comme l'illustre le tableau 1, il est essentiel que le Comité fasse un usage plus stratégique des ressources disponibles du Fonds du patrimoine mondial (à utiliser comme financement initial pour l'application de ce programme cadre). Il est également essentiel que des points focaux au sein du Centre du patrimoine mondial et des organisations consultatives soient identifiés en vue de coordonner correctement la réalisation de la Stratégie globale de formation et d'assurer un soutien approprié au secrétariat pour cette tâche importante.

E. Plan d'action prioritaire

23. Ce cadre reconnaît la nécessité d'aborder le développement des compétences à trois niveaux et propose un certain nombre d'activités prioritaires au sein de chacun d'eux. Le tableau 1 résume ces activités. Il est important de noter que les modules proposés seront distribués aux Etats parties et aux décideurs ; ils seront testés sur un nombre limité de biens et de régions choisis en accord avec les Etats parties et le Centre du patrimoine mondial au cours de l'année prochaine. Il convient également de noter que la réalisation de ces propositions de formation nécessitera un soutien complémentaire à celui fourni par le Fonds du patrimoine mondial.

Projet de décision : 28 COM 19

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Prend note des progrès réalisés par le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN pour l'application de la Stratégie globale de formation ;*
2. *Encourage le renforcement et la poursuite des efforts menés en ce sens dans le futur ;*
3. *Adopte la proposition de Programme cadre global pour le développement des compétences concernant le patrimoine naturel et décide de discuter des provisions budgétaires pour sa mise en œuvre en 2006-2007 lors de sa 29^e session en 2005 ;*
4. *Décide de rapprocher davantage le projet d'éducation du patrimoine mondial et la Stratégie globale de formation, en termes de programmation et de budget.*

Tableau 1 – Niveaux de réalisation du cadre de développement des compétences et des actions prioritaires

Niveau de réalisation	Activités prioritaires	Budget indicatif (dollars EU)
<p>1. Le site – Destiné à fournir des outils et des connaissances sur le maintien de l'intégrité des sites.</p> <p>Publics visés:</p> <p>(a) Responsables des sites sur place (b) Diverses communautés et représentants des autorités locales. (c) Secteur privé et principales institutions utilisant des ressources.</p>	<p>1.1. Développer et tester sur 10 sites au moins un module de planification gestionnaire selon les Lignes directrices du WCPA sur ce thème. <i>Calendrier : 2006-2007</i></p> <p>1.2. Développer et tester sur 10 sites au moins un module sur la co-gestion comprenant les processus préparatoires et la résolution des conflits, sur les sites du patrimoine mondial. <i>Calendrier : 2006-2010</i></p> <p>1.3. Développer et tester sur 10 sites au moins un module sur le financement durable de la gestion des sites, comprenant la construction d'un soutien plus vaste grâce au statut « Patrimoine Mondial ». <i>Calendrier : 2006-2010</i></p> <p>1.4. Développer un ensemble de lignes directrices simples avec des listes de contrôle à l'usage des responsables des sites sur « Comment utiliser le statut de site du Patrimoine mondial pour renforcer la gestion du site »</p> <p>1.5. Préparer sur la base de l'expérience du projet « Améliorer notre patrimoine » un module sur l'évaluation d'une gestion efficace à appliquer sur au moins 20 sites. <i>Calendrier : 2005-2008</i></p> <p>1.6. Contrôler et évaluer le bon fonctionnement en utilisant ces modules pour améliorer la gestion des sites du patrimoine mondial et rapporter au Comité les progrès réalisés. <i>Calendrier : 2007-2010</i></p>	<p>60.000 dollars EU (pour le développement et le test des modules de formation selon les activités prioritaires 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4)</p> <p>250.000 dollars EU (pour les tests pilotes de tous les modules)</p> <p>10.000 dollars EU (pour les contrôles en cours, l'évaluation et le rapport au Comité du patrimoine mondial)</p> <p>Sous-total - 320.000 dollars EU WHP¹ - 90.000 dollars EU Autres sources - 230.000 dollars EU</p>
<p>2. La politique nationale – Destinée au développement des compétences des Etats parties pour la mise en œuvre efficace de la Convention.</p> <p>Publics visés:</p> <p>(a) Agences responsables de la gestion des sites du Patrimoine mondial. (b) Politiciens et décideurs. (c) Institutions nationales de formation. (d) Organisme de communication/journalistes.</p>	<p>2.1. Développer et diffuser amplement (y compris aux gouvernements locaux et aux ONG) un module sur la préparation des inscriptions conformément aux nouvelles <i>Orientations. Calendrier : 2005-2006</i></p> <p>2.2. Développer et diffuser amplement (y compris aux gouvernements locaux et aux ONG) un module sur la préparation d'une analyse comparative globale. Celui-ci est utile non seulement pour préparer les inscriptions mais aussi pour examiner les listes provisoires nationales et les harmoniser au niveau régional. Le développement de ce module devra être lié aux exercices du Rapport périodique. <i>Calendrier : 2005-2006</i></p> <p>2.3. Développer et diffuser amplement le kit d'informations "10 choses à savoir sur la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO". Il contient : (a) <i>Instruments en vue de la sensibilisation du public</i> ; (b) <i>Instruments en vue des campagnes médiatiques</i>, et ; (c) <i>Instruments à utiliser en vue d'obtenir l'attention des hommes politiques</i>. <i>Calendrier : 2005-2006</i></p> <p>2.4. Développer et diffuser amplement un kit d'informations sur la préparation des demandes d'assistance internationale en vue de concevoir et de réaliser des activités de développement des compétences nationales. <i>Calendrier : 2005-2006</i>.</p>	<p>30.000 dollars EU (développement de 3 modules de formation selon activités prioritaires 2.1, 2.2, et 2.5)</p> <p>10.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 2.3)</p> <p>5.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 2.4).</p> <p>90.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 2.6)</p> <p>10.000 dollars EU (contrôles en cours, évaluation et rapport au Comité du patrimoine mondial)</p>

¹ FPM – Fonds du patrimoine mondial

Niveau de réalisation	Activités prioritaires	Budget indicatif (\$ EU)
<p>3. Niveau international – Destiné à mettre en valeur les travaux de la Convention en tant que mécanisme international.</p> <p>Publics visés:</p> <p>(a) Etats parties. (b) Centres régionaux de formation. (c) Organes consultatifs. (d) Centre du patrimoine mondial.</p>	<p>2.5. Développer et diffuser amplement un module d'intégration de la gestion des sites du patrimoine mondial dans la planification de l'utilisation des terres/mers. <i>Calendrier: 2006-2007.</i></p> <p>2.6. Appliquer le module sur l'intégration de la gestion des sites du patrimoine mondial dans la planification de l'utilisation des terres/mers dans 3 pays (à définir). <i>Calendrier: 2008-2010.</i></p> <p>2.7. Contrôler et évaluer l'efficacité de ces modules en vue de l'amélioration de l'application de la Convention. <i>Calendrier : 2007-2010.</i></p> <p>3.1. Adopter en annexe aux <i>Orientations</i> les critères préparés par les Organes consultatifs pour examiner les demandes d'assistance internationale en formation et développement des compétences. <i>Calendrier : 2005</i></p> <p>3.2. Développer critères et indicateurs de performance pour que le Comité du patrimoine mondial puisse évaluer l'application de la Stratégie globale de formation et donner priorité à l'allocation des ressources limitées disponibles au Fonds du patrimoine mondial pour cette activité. <i>Calendrier : 2005</i></p> <p>3.3. Développer un « plan financier » qui assure la durabilité financière à long terme du Programme pour le développement des capacités concernant le Patrimoine mondial. <i>Calendrier : 2005-2006</i></p> <p>3.4. Sur les résultats du Rapport périodique, réaliser des programmes de développement des capacités adaptés à 3 régions (à définir). <i>Calendrier : 2005-2006</i></p> <p>3.5. Appliquer les programmes régionaux de développement des capacités, conformément à l'objectif prioritaire 3.4 ci-dessus. <i>Calendrier : 2007-2010</i></p> <p>3.6. Créer une banque de données Internet sur les programmes existants relatifs à sa formation et au développement des capacités ainsi que des modules qui contribueront au développement des compétences fondamentales requises pour les responsables des sites du patrimoine mondial. <i>Calendrier : 2005-2006</i></p> <p>3.7. Traduire dans au moins 4 langues (à définir) et diffuser amplement (également sur le site internet) le kit complet des Lignes directrices pour le bon usage de l'UICN-WCPA à utiliser comme donnée de référence pour les programmes de développement des capacités. <i>Calendrier : 2006-2010</i></p> <p>3.8. Créer avec des institutions-clés un Consortium sur le développement des capacités concernant le patrimoine mondial naturel qui contribue à la promotion et à la mise en œuvre de ce Programme cadre et qui guidera le Comité du patrimoine mondial en accord avec les Termes de référence et le plan de travail. <i>Calendrier : 2006-2008</i></p>	<p>Sous-total - 145.000 dollars EU</p> <p>WHF – 43.500 dollars EU</p> <p>Autres sources – 101.500 dollars EU</p> <p>Budget indicatif (\$ EU)</p> <p>5.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.2)</p> <p>20.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.3)</p> <p>45.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.4).</p> <p>90.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.5).</p> <p>8.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.6).</p> <p>45.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.7).</p> <p>10.000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.8).</p> <p>Sous total - 223.000 dollars EU</p> <p>WHF – 66.900 dollars EU</p> <p>Autres sources – 156.100 dollars EU</p> <p>TOTAL - 688.000 dollars EU</p> <p>WHF – 200.400 dollars EU</p> <p>Autres sources – 467.00 dollars EU</p>